

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 10 Avril 2017
à la maison des services et des associations à
Durrenbach**

Etaient présents : 28

Membres en exercice : 35

Présents : M. HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire, Mmes : CABIROL DE SAINT GEORGES Mireille, DESCHLER Annie, DUDT Lysianne, GARDON Karine, HASENFRATZ Rachel, LEDIG Evelyne, MM : BALL Jean-Claude, FUCHS Alain, FUCHS THIERRY, ISEL Roger, JULLY Jean-Marie, KAISER Francis, KREISS Alfred, MULLER Jean, NICASTRO Gérard, PETER Guillaume, RICHERT Robert, ROMIAN SERGE, SCHLOSSER Charles, SCHNEIDER Francis, SCHNEPP Franck, SITTER Pierrot, SUSS Charles, WEHRUNG FREDDY, WEISBECKER Jean, WEISS Damien, WERNERT Stéphane
Suppléant(s) : MM : FUCHS THIERRY (de M. THALMANN Alfred), ROMIAN SERGE (de M. SCHERTZ Christophe), WEHRUNG FREDDY (de M. KLIPFEL Jean-Louis)

Absent(s) : M. ATZENHOFFER Alphonse

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : DUTEY Sylvie à M. WEISS Damien, ROTH Marie-Louise à M. SITTER Pierrot, WEISS Marie-Line à M. JULLY Jean-Marie, MM : PFEIFFER Dominique à M. WERNERT Stéphane, SCHNEIDER Dominique à M. BALL Jean-Claude, SIGRIST Benoît à M. FUCHS Alain
Excusé(s) : MM : KLIPFEL Jean-Louis, SCHERTZ Christophe, THALMANN Alfred

Invité(s) : Mme MARAJO-GUTMULLER Nathalie, M GUILLON François,

Excusé(s) : Mme Sous-Préfète Haguenau-Wissembourg, MM : KENNEL Guy-Dominique, BERTRAND Rémi

Réunion du 10.04.2017 – 19h30 – Maison des services et des associations – Durrenbach – Salle de réunion Pechelbrom – Invitation avec ordre du jour envoyée le 04.04.2017 et complétée d'un rapport de présentation envoyé par mail aux membres du conseil (conseillers ayant communiqué une adresse mail).

Invités élus : 50 personnes - 35 élus délégués titulaires et 15 délégués suppléants.

8 invités permanents (Mme le Sous-Préfet de Haguenau-Wissembourg, M. le Député, Mme et M. le conseiller départemental du canton de Reichshoffen, direction de la maison du Conseil départemental du Bas-Rhin Haguenau-Wissembourg, M. le président de la communauté de communes de Wissembourg, M. le trésorier de Woerth, les DNA),

Séance publique.

Compte rendu avec tableau des décisions précisant le nom des votants et l'indication du sens de leur vote en annexe.

Invités autres à cette séance : non.

Intervenants extérieurs : non.

Une convocation a été régulièrement adressée aux conseillers communautaires le 04/04/2017.

M. Jean-Marie HAAS, Président, ouvre la séance qui a lieu à la maison des services et des associations à Durrenbach à 19 heures 30, et souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

Désignation d'un secrétaire de séance.

En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il est procédé à la désignation du secrétaire de séance.

M. SCHLOSSER Charles est désigné secrétaire de séance.

Compte rendu de la réunion du conseil communautaire à la maison des services et des associations à Durrenbach le 10 avril 2017

Approbation du compte-rendu de réunion du conseil communautaire du 20.02.2017.

Le compte-rendu de la séance du 20.12.2017 est consultable sur le site internet de la communauté de communes. Il a par ailleurs été envoyé par mail aux conseillers communautaires. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité, une abstention.

Approbation du compte-rendu de réunion du conseil communautaire (réuni en commission finances) du 27.03.2017.

Le compte-rendu de la séance du 27.03.2017 est consultable sur le site internet de la communauté de communes. Il a par ailleurs été envoyé par mail aux conseillers communautaires. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité, deux abstentions.

PROJETS, OPERATIONS ET SERVICES - ACTIONS TRANSVERSALES - COOPERATIONS

016.2017 : Transfert de compétences : adhésion au GECT (Groupement Européen de Coopération Territoriale) Eurodistrict PAMINA.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral correspondant portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn en date du 13 décembre 2016,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 définissant l'intérêt communautaire,

Considérant l'Eurodistrict PAMINA, et son projet d'évolution en GECT (Groupement Européen de Coopération Transfrontalière), tel qu'apparaissant dans un courrier de l'Eurodistrict daté du 13 février 2017,

Considérant la convention de coopération en vue de la constitution d'un GECT « Eurodistrict PAMINA »,

Vu l'avis du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du vice-président Charles SCHLOSSER, qui a notamment retracé l'historique de l'Eurodistrict PAMINA et sa vocation, et l'appui qu'apporte la structure pour le portage de dossiers transfrontaliers et de dossiers de cofinancements européens,

Entendu l'exposé du président M. Jean-Marie HAAS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, une abstention, décide :

- De modifier les statuts de la communauté de communes, partie III. Compétences facultatives, point 3, en rajoutant le texte suivant :

Adhésion au Groupement Européen de Coopération Transfrontalière (GECT) Eurodistrict PAMINA pour les missions suivantes :

- L'Eurodistrict PAMINA a pour objet principal de faciliter et d'accroître la coopération transfrontalière en faveur du développement durable et équilibré du territoire de référence, afin de faciliter la vie quotidienne des habitants, quelle que soit la thématique concernée,
 - L'Eurodistrict entend par là être une plateforme de mutualisation des compétences, c'est-à-dire un facilitateur pour le développement d'une cohésion territoriale, sans vouloir se substituer aux autorités compétentes existantes,
 - L'Eurodistrict PAMINA peut développer des activités, élaborer et mettre en œuvre des programmes et des projets, solliciter des moyens financiers,
 - L'Eurodistrict PAMINA conseille les citoyens et citoyennes, les entreprises et les associations, les collectivités locales et territoriales sur toutes les questions liées à la coopération transfrontalière. Cette mission consiste à rassembler, synthétiser et diffuser les données pertinentes susceptibles de favoriser d'une part l'information des citoyens et d'autre part, la coopération transfrontalière entre organismes publics et privés. Ceci concerne notamment les points suivants :
 - o L'information sur les conditions de vie et de travail dans le pays voisin et les réglementations s'appliquant en zone frontalière,
 - o L'information sur les procédures administratives et les compétences des acteurs publics ou privés,
 - o Une réponse directe aux questions des particuliers, des acteurs publics, des entreprises et une orientation vers des organismes spécialisés.
- De demander aux communes membres de se prononcer sur le transfert de compétence, par délibération concordante dans un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération intercommunale, la décision communale étant réputée favorable au-delà,
 - autoriser le président à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.

PROJETS, OPERATIONS ET SERVICES - COHESION SOCIALE

017.2017 : Projet de site périscolaire (ALSH - accueil de loisir sans hébergement) mutualisé à Woerth : délégation de maîtrise d'ouvrage à la commune de Woerth et conventions correspondantes.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral correspondant portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn en date du 13 décembre 2016,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 définissant l'intérêt communautaire,

Vu la délibération du conseil communautaire n°072.2015 en date du 30.03.2015 : service périscolaire : élaboration d'un schéma de développement du service et audit sécurité des sites d'accueils de loisirs périscolaires,

Vu la délibération du conseil communautaire n°118.2016 en date du 14.11.2016 : Validation du schéma de développement des accueils périscolaires sur le territoire (ALSH) et d'une micro crèche (PSU),

Vu la délibération du conseil communautaire n°120.2016 en date du 14.11.2016 : Implantation d'un équipement d'accueil périscolaire et micro-crèche intercommunal : pôle Centre sur Woerth,

Considérant le souhait de la commune de Woerth d'entamer son projet communal d'école, et la volonté affirmée de réaliser sur le même site une structure d'accueil périscolaire (ALSH) intercommunale, permettant de mutualiser l'opération de construction puis les locaux en phase exploitation,

Vu la délibération du conseil municipal de Woerth n°17-06 en date du 09.02.2017 « Maison des associations : restructuration – extension d'un ensemble communal comprenant la maison des associations, un groupe scolaire et un accueil périscolaire »,

Vu l'avis du bureau exécutif,

Entendu le maire de la commune de Woerth M Alain FUCHS,

Entendu l'exposé du vice-président M. Alfred KREISS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, une voix contre, deux abstentions, décide :

- **De déléguer la maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes à la commune de Woerth, en vue de la réalisation conjointe d'un projet communal d'école et de salle communale, et intercommunal de structure d'accueil périscolaire (ALSH),**
- **De valider le cahier des charges de la structure d'accueil périscolaire (ALSH) et de demander à la commune de Woerth de l'intégrer dans les dossiers de consultation des entreprises, tant en phase maîtrise d'œuvre que travaux,**
- **D'autoriser le président à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la commune de Woerth en lien avec cette opération mutualisée, fixant les conditions techniques et financières de réalisation de l'ouvrage, ainsi que les conditions de fonctionnement du site en phase exploitation,**
- **De demander à la commune de Woerth de prendre une délibération concordante,**

- **D'autoriser le président à signer tout acte, authentique par devant notaire, de copropriété ou autre fixant les conditions d'usage et de jouissance du site en phase exploitation,**
- **Désigne comme représentants élus aux différents organes de décisions qui seront constitués pour la réalisation de cet équipement, notamment commission ad hoc, de jury concours, commission d'appel d'offre,**

Les élus suivants :

en premier lieu : M Alfred KREISS,

en second lieu, en cas de représentativité par deux élus : M Jean-Marie HAAS

l'agent suivant, le cas échéant :

M. Pierre UNTEREINER, agent en intérim chargé du patrimoine à la communauté de communes, mis à disposition par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Bas-Rhin, architecte,

- **D'autoriser le président à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

018.2017 : Service enfance-jeunesse : avenant n°2 à la convention d'objectifs et de moyens signée avec la FDMJC - exploitant le service animation.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral correspondant portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn en date du 13 décembre 2016,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 définissant l'intérêt communautaire,

Vu la délibération du conseil communautaire n°137.2014 en date du 13.10.2014 « Service à l'enfance : périscolaire et animation : renouvellement des conventions d'objectifs et de moyens avec les associations FDMJC67 et AASBR »,

Vu la convention d'objectifs et de moyens signée avec la FDMJC en date du 05.10.2015,

Considérant le budget du service communiqué par la FDMJC, par courrier daté du 27.02.2017, et nécessitant l'inscription d'une ligne budgétaire complémentaire de 33 587,58 € au financement du service,

Considérant la proposition d'avenant n°2 à la convention d'objectifs et de moyens,

Vu l'avis du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du vice-président M. Alfred KREISS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, deux abstentions, décide :

- **D'approuver l'avenant n° 2 à la convention d'objectifs et de moyens en cours avec la FDMJC,**
- **De demander au président de procéder à toutes les démarches découlant de cette décision, et de l'autoriser à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

019.2017 : Contribution à l'opération " s'engager c'est permis ", portée par la mission locale Alsace du Nord.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral correspondant portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn en date du 13 décembre 2016,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 définissant l'intérêt communautaire,

Considérant le partenariat entre la communauté de communes et la Mission Locale Alsace du Nord,

Considérant l'opération « s'engager c'est permis », portée par la Mission Locale Alsace du Nord,

Considérant le projet de règlement intérieur de la commission d'attribution et de suivi du dispositif « s'engager c'est permis », faisant office de convention, et définissant les conditions de mise en œuvre de l'opération « s'engager c'est permis »,

Vu l'avis de la commission cohésion sociale en date du 21.03.2017,

Vu l'avis du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du vice-président M. Alfred KREISS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, deux voix contre, quatre abstentions, décide :

- **De participer à l'opération « s'engager c'est permis » portée par la Mission Locale Alsace du Nord, et de fixer la participation financière à 5 750 €,**
- **De demander au président de prévoir cette dépense prévisionnelle au budget,**

- **D'autoriser le président à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

PROJETS, OPERATIONS ET SERVICES - MOBILITE

020.2017 : Avenant n°4 au schéma des circulations douces : modification de l'aménagement cyclable Durrenbach-Gunstett : création d'un aménagement cyclable en site propre.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral correspondant portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbromm en date du 13 décembre 2016,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 définissant l'intérêt communautaire,

Vu le schéma des itinéraires cyclables,

Vu la délibération n° 079.2010 du conseil communautaire du 19.07.2010 relative au schéma de circulation douce,

Vu la délibération n° 089.2010 du conseil communautaire du 27.09.2010 : désignation de trois membres pour le comité de pilotage du schéma intercommunautaire des pistes cyclables,

Vu la délibération n° 073.2012 du conseil communautaire du 23.04.2012 : projet d'excellence : circulations douces : approbation du schéma supra-territorial de circulations douces et transfert de compétences,

Vu la délibération n°074.2012 du conseil communautaire du 23.04.2012 : projet d'excellence : circulations douces : approbation du programme de travaux 2012-2013, du plan de financement des réalisations et des fonds de concours,

Vu la délibération n°075.2012 du conseil communautaire du 23.04.2012 : Projet d'excellence : circulations douces : approbation du programme de travaux 2012-2013, du plan de financement des réalisations et des fonds de concours correspondants.

Vu la délibération n°076.2014 du conseil communautaire du 10.03.2014 : Schéma cyclable : Transfert de compétence : intégration au schéma cyclable en priorité une de itinéraire cyclable Lembach-Tammenbruck-Allemagne,

Vu la délibération n°077.2014 du conseil communautaire du 10.03.2014 : Schéma cyclable : Autorisation de signature au président : conventions avec les associations foncières dans le cas d'utilisation de chemin d'exploitation pour la réalisation d'itinéraires cyclables,

Vu le projet d'excellence prévu au contrat de territoire conclu avec le Conseil général du Bas-Rhin, et notamment la tranche 1 de ce projet, composé de plusieurs sections d'itinéraires,

Concernant les travaux de réalisation, vu les délibérations :

Compte rendu de la réunion du conseil communautaire à la maison des services et des associations à Durrenbach le 10 avril 2017

- n°114.2012 du conseil communautaire du 17.12.2012 : Piste cyclable Walbourg village - Walbourg gare, délégation de maîtrise d'ouvrage de la CCSP à la commune et prise en charge du coût de l'opération,
- n°111.2013 du conseil communautaire du 23.09.2013 : approbation du plan de financement et de l'avant-projet (AVP) pour les itinéraires Langensoultzbach-RD27, Oberdorf-RD27, promenade thermique RD27 à Durrenbach, intégrant la pose de fourreaux sur les itinéraires Langensoultzbach-RD27, Oberdorf-RD27, ainsi que le forfait de rémunération définitif du MOE,
- n°137.2013 du conseil communautaire du 04.11.2013 : approbation du plan de financement et de l'avant-projet (AVP) pour l'itinéraire Wingen-Nothweiler, ainsi que le forfait de rémunération définitif du MOE,
- n°149.2013 du conseil communautaire du 16.12.2013 : réalisation d'itinéraires cyclables : modification de la délibération n°111.2013 : forfait définitif de rémunération de la MOE,
- n°074.2014 du conseil communautaire du 10.03.2014 : schéma des circulations douces : Avenant n°2 au schéma et avenant au marché de MOE : modification de l'aménagement cyclable RD27 – Gunstett : création d'un aménagement en site propre et validation du bordereau standard préétabli,
- n°002.2015 du conseil communautaire du 26.01.2015 : Itinéraires cyclables : aménagement de l'itinéraire Durrenbach-Biblisheim : partie en agglomération : acceptation de la délégation de maîtrise d'ouvrage de la commune de Biblisheim,
- n°091.2015 du conseil communautaire du 18.05.2015 : Approbation du plan de financement et de l'avant-projet (AVP) pour les itinéraires Kutzenhausen-Preuschkorf, Preuschkorf-Woerth, et avenant de fixation du forfait de rémunération définitif du MOE,
- n°092.2015 du conseil communautaire du 18.05.2015 : Itinéraire cyclable Sultz-sous-Forêts à Kutzenhausen : acceptation de la désignation de maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes de l'Outre-Forêt,
- n°095.2015 du conseil communautaire du 18.05.2015 : Itinéraire cyclable Kutzenhausen – Preuschkorf : acceptation de la délégation de maîtrise d'ouvrage de la commune de Preuschkorf.
- n°096.2015 du conseil communautaire du 18.05.2015 : Itinéraire cyclable Biblisheim - Durrenbach : acceptation de la délégation de maîtrise d'ouvrage de la commune de Durrenbach.
- n°109.2015 du conseil communautaire du 29.06.2015 : Approbation du plan de financement et de l'avant-projet (AVP) pour l'itinéraire cyclable Froeschwiller – Forstheim, et avenant de fixation du forfait de rémunération définitif du MOE,
- n°110.2015 du conseil communautaire du 29.06.2015 : Approbation du plan de financement et de l'avant-projet (AVP) pour l'itinéraire cyclable Langensoultzbach – RD27, et avenant de fixation du forfait de rémunération définitif du MOE,
- n°111.2015 du conseil communautaire du 29.06.2015 : Approbation du plan de financement et de l'avant-projet (AVP) pour l'itinéraire cyclable Gunstett – RD27, et avenant de fixation du forfait de rémunération définitif du MOE,
- n°112.2015 du conseil communautaire du 29.06.2015 : Approbation du plan de financement et de l'avant-projet (AVP) pour l'itinéraire cyclable Durrenbach - Biblisheim, et avenant de fixation du forfait de rémunération définitif du MOE,
- n°113.2015 du conseil communautaire du 29.06.2015 : Approbation du plan de financement et de l'avant-projet (AVP) pour l'itinéraire cyclable Sultz-sous-Forêts – Kutzenhausen,
- n°114.2015 du conseil communautaire du 29.06.2015 : Approbation du plan de financement et de l'avant-projet (AVP) pour l'itinéraire cyclable Lembach-Tannenbrück,
- n°151.2015 du conseil communautaire du 14.12.2015 : Modification de la délibération n°112.2015 : Approbation du plan de financement et de l'avant-projet (AVP) pour l'itinéraire cyclable Durrenbach - Biblisheim, et avenant de fixation du forfait de rémunération définitif du MOE,
- n°152.2015 du conseil communautaire du 14.12.2016 : Modification de la délibération n°111.2015 : Approbation du plan de financement et de l'avant-projet (AVP) pour l'itinéraire cyclable Gunstett – RD27, et avenant de fixation du forfait de rémunération définitif du MOE,
- n°080.2016 du conseil communautaire du 23.05.2016 : Modification de la délibération 151.2015 : Itinéraire cyclable Durrenbach-Biblisheim : Avenant de fixation du forfait de rémunération définitif du MOE.

- *Vu la délibération n°132.2016 du conseil communautaire du 14.11.2016 : Schéma cyclable : Modification de la délibération n° 113.2015 ; Approbation du plan de financement et de l'avant-projet (AVP) pour l'itinéraire cyclable Soultz-sous-Forêts - Kutzenhausen : AVP n° 2, et fixation de la rémunération de MOE correspondante.*
- *Vu la délibération 146.2016 du conseil communautaire du 19.12.2016 : schéma des itinéraires cyclables : modification de la réalisation d'un itinéraire : passage en enrobé du chemin rural entre Gunstett et Durrenbach et délégation de maîtrise d'ouvrage.*

Vu la délibération n°148.2013 du conseil communautaire du 16.12.2013 : avenant n°1 au schéma des circulations douces : itinéraire RD27 – Gunstett : basculement en priorité 2 en priorité 1,

Vu la demande des communes de Gunstett et Durrenbach souhaitant que le chemin rural inscrit au schéma cyclable comme chemin de promenade soit inscrit comme chemin mixte « exploitants agricoles-cyclistes »,

Vu l'avis du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du vice-président M. Jean-Claude BALL,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, deux abstentions, décide :

- **De valider l'avenant n°4 modificatif du schéma, cadre général du projet d'excellence, comme tel : l'aménagement du chemin rural sur le ban des communes de Gunstett et Durrenbach, initialement prévu en chemin de promenade sans aménagement autre que le jalonnement, sera réalisé en voie mixte enrobée ouverte aux exploitants agricoles et aux cyclistes,**
- **De fixer le coût d'objectif de réalisation de cet itinéraire à 100 000 €HT,**
- **De valider le plan de financement prévisionnel comme tel :**

Dépenses :

**Travaux de terrassement : 70 000 € HT
Voirie et assainissement : 28 000 € HT
Signalisation – marquage : 2 000 € HT**

Recettes :

**Dossier FSIL (fonds de soutien à l'investissement local) déposé :
80 % soit 80 000 €**

- **De demander aux communes de Gunstett et Durrenbach de déléguer la maîtrise d'ouvrage, s'il y a lieu, pour la réalisation du projet comprenant une surlargeur sur la voie, de compétence communale, et tous autres travaux supplémentaires demandés, et d'autoriser le président à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage correspondante fixant les modalités de mise en œuvre du projet, notamment financières,**
- **D'autoriser le président à procéder à une consultation de maîtrise d'œuvre correspondante,**

- D'autoriser le président à déposer les demandes de subventions correspondantes auprès de l'Etat dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement public local,
- D'autoriser le président à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération, y compris les démarches relatives à l'urbanisme et à l'environnement (dont le cas échéant les enquêtes publiques).

FONCTIONNEMENT GENERAL - FINANCES - JURIDIQUE

021.2017 : Constitution de servitude foncière - passage de conduite d'AEP - avec le syndicat d'adduction d'eau potable du canton de Woerth et environs.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral correspondant portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn en date du 13 décembre 2016,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 définissant l'intérêt communautaire,

Considérant la demande du syndicat d'adduction d'eau potable du canton de Woerth et environs, de poser une conduite d'adduction d'eau potable le long de la RD 27 à hauteur de Hegeney, sur des parcelles intercommunales section 11, n° 033 et 0035 – ban communal de Hegeney,

Considérant le projet d'acte administratif de constitution de servitude foncière,

Vu l'avis du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du président M. Jean-Marie HAAS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **De valider la constitution d'une servitude foncière avec le syndicat d'adduction d'eau potable du canton de Woerth et environs, sur les parcelles section 11 n° 0035 et 0036 du ban communal de Hegeney (Sand et Scheidhuel),**
- **De constituer cette servitude par acte administratif,**
- **De demander au syndicat des eaux d'effectuer toutes les démarches nécessaires d'inscription de la présente servitude au Livre Foncier,**
- **D'autoriser le président à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

022.2017 : Approbation du compte de gestion de l'exercice 2016 de la communauté de communes : budget principal et budgets annexes.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral correspondant portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn en date du 13 décembre 2016,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 définissant l'intérêt communautaire,

Vu le budget de la communauté de communes pour l'exercice 2016, composé d'un budget principal et de budgets annexes,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2016 établi par le comptable public,

Considérant que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice concerné, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Considérant la concordance des écritures du compte de gestion tenu par le comptable public et du compte administratif tenu par l'ordonnateur,

Vu la délibération n°011.2017 en date du 20.02.2017 : Débat d'orientation budgétaire n°1 : situation financière globale pour 2016 et actions-opérations prévues en 2017 »,

Vu la délibération n°015.2017 en date du 27.03.2017 : Débat d'orientation budgétaire n°2 : propositions de tableau des contributions, écritures entre budgets, affectations de résultats, taux des impôts directs locaux et budget 2017,

Vu les débats en conseil communautaire et conseil communautaire réuni en commission finances du 20.02. et 27.03.2017,

Vu la délibération n°043.2016 en date du 22.02.2016 « Budget annexe « Jardin des Brumes » clôture du budget et transfert de l'actif et du passif au budget principal »,

Vu la délibération n°115.2016 en date du 26.09.2016 « Budget principal : DBM n°3 : ajustements budgétaires et solde du budget annexe « Jardin des Brumes »,

Considérant que le budget annexe « Jardin des Brumes », avec un résultat excédentaire constaté de 3 228,31 € en section de fonctionnement et 39 524,84 € en investissement, est dissous, et qu'il y a lieu d'intégrer ces résultats au budget principal de la communauté de communes de l'exercice 2016 comme suit :

Excédent de fonctionnement : recette au compte 1068 pour 3 228,31 €,

Excédent d'investissement : recette au compte 001 pour 39 524,84 €,

Vu l'avis du bureau exécutif,

Entendu la présentation du compte de gestion par le trésorier de Woerth M. François GUILLON,

Entendu l'exposé du président M. Jean-Marie HAAS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, une abstention, décide :

- **D'approuver le compte de gestion de l'exercice 2016 de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn, ce compte de gestion visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelant ni observations ni réserves de sa part sur la tenue des comptes, pour le budget de l'établissement composé comme suit :**

Le budget principal (40000),

Les budgets annexes (BA) suivants :

**BA zones d'activités – parc économique de la Sauer à Eschbach (40001),
CADT – Fleckenstein à Lembach (40002),
Bâtiments d'activités – hôtel d'entreprises de la Sauer à Eschbach (40003),
ZAC thermale à Morbsronn-les-Bains (40004),
ZAC intercommunale sud de Woerth (40005),
Chaufferie collective intercommunale « l'écorce » à Durrenbach (40006),
ZAC intercommunale Willenbach – Pechelbronn (40007),
Jardin des Brumes – Pechelbronn (40008),
Forages « Héliions » - Pechelbronn (40009),
Service de collecte et traitement des ordures ménagères (40011),
ZAC Pôle bois à Hegeney (40012),
Ilot urbain centre de Woerth (40013),
Pôle bois bâtiment innovant à Preuschkorf (40015),
Pôle bois bâtiment d'activités à Eschbach (40014),
Site économique nord de Woerth (40016),**

Précision faite que le compte de gestion intègre le transfert des résultats du budget annexe « Jardin des Brumes », dissous, tel que constaté par délibération, au budget principal de l'exercice 2016 comme suit :

Excédent de fonctionnement du BA : 3 228,31 € - au compte 1068

Excédent d'investissement du BA : 39 524,84 € - au compte 001

- **D'autoriser le président à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

023.2017 : Approbation du compte administratif de l'exercice 2016 de la communauté de communes : budget principal et budgets annexes.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral correspondant portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn en date du 13 décembre 2016,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 définissant l'intérêt communautaire,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2016 établi par le comptable public, approuvé par une précédente délibération,

Considérant la concordance des écritures du compte de gestion tenu par le comptable public et du compte administratif tenu par l'ordonnateur,

Vu la délibération n°011.2017 en date du 20.02.2017 : Débat d'orientation budgétaire n°1 : situation financière globale pour 2016 et actions-opérations prévues en 2017 »,

Vu la délibération n°015.2017 en date du 27.03.2017 : Débat d'orientation budgétaire n°2 : propositions de tableau des contributions, écritures entre budgets, affectations de résultats, taux des impôts directs locaux et budget 2017,

Vu les débats en conseil communautaire et conseil communautaire réuni en commission finances du 20.02. et 27.03.2017,

Vu la délibération n°043.2016 en date du 22.02.2016 « Budget annexe « Jardin des Brumes » clôture du budget et transfert de l'actif et du passif au budget principal »,

Vu la délibération n°115.2016 en date du 26.09.2016 « Budget principal : DBM n°3 : ajustements budgétaires et solde du budget annexe « Jardin des Brumes »,

Considérant que le budget annexe « Jardin des Brumes », avec un résultat excédentaire constaté de 3 228,31 € en section de fonctionnement et 39 524,84 € en investissement, est dissous, et qu'il y a lieu d'intégrer ces résultats au budget principal de la communauté de communes de l'exercice 2016 comme suit :

Excédent de fonctionnement : recette au compte 1068 pour 3 228,31 €,

Excédent d'investissement : recette au compte 001 pour 39 524,84 €,

Vu l'avis du bureau exécutif,

Entendu la présentation du compte administratif par le président Jean-Marie HAAS,

Entendu l'exposé du président de séance M. Roger Isel, premier vice-président, à l'occasion de la mise aux voix, le président ayant quitté la salle et ne participant pas au vote,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver le compte administratif de l'exercice 2016 de l'établissement, retraçant les dépenses et recettes du budget composé d'un budget principal et de budgets annexes, comme suit (montants intégrant les reports excédentaires et déficitaires de l'année N-1) :**

BUDGETS		Compte administratif avec reports et aff n-1	
	40000	Dépenses de fonctionnement	5 696 935,88

Compte rendu de la réunion du conseil communautaire à la maison des services et des associations à Durrenbach le 10 avril 2017

1 PPAL	BUDGET PRINCIPAL CCVS-CCSP M14 Avec inventaire Bénéficiaire du FCTVA	Recettes de fonctionnement	7 326 076,00
		Résultat de la section de fonctionnement	1 629 140,12
		Dépenses d'investissement	3 880 678,09
		Recettes d'investissement	3 720 583,19
		Résultat de la section d'investissement	-160 094,90
		Résultat de l'exercice	1 469 045,22
2 ZAC	40001 BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES PES ESCHBACH M14 Gestion stock Soumis à TVA	Dépenses de fonctionnement	656 595,33
		Recettes de fonctionnement	1 192 335,96
		Résultat de la section de fonctionnement	535 740,63
		Dépenses d'investissement	1 362 902,24
		Recettes d'investissement	833 445,83
		Résultat de la section d'investissement	-529 456,41
Résultat de l'exercice	6 284,22		
3 BAT	40002 BUDGET ANNEXE CADT FLECKENSTEIN M14 Avec inventaire Soumis à TVA	Dépenses de fonctionnement	18 807,80
		Recettes de fonctionnement	81 860,16
		Résultat de la section de fonctionnement	63 052,36
		Dépenses d'investissement	209 951,91
		Recettes d'investissement	164 140,35
		Résultat de la section d'investissement	-45 811,56
Résultat de l'exercice	17 240,80		
4 BAT	40003 BUDGET ANNEXE BATIMENTS D'ACTIVITES HES M14 Avec inventaire Soumis à TVA	Dépenses de fonctionnement	40 765,63
		Recettes de fonctionnement	65 628,49
		Résultat de la section de fonctionnement	24 862,86
		Dépenses d'investissement	90 559,89
		Recettes d'investissement	96 503,89
		Résultat de la section d'investissement	5 944,00
Résultat de l'exercice	30 806,86		
5 ZAC	40004 BUDGET ANNEXE ZAC THERMALE MORSBRONN LES BAINS M14 Gestion stocks Soumis à TVA	Dépenses de fonctionnement	471 256,61
		Recettes de fonctionnement	471 303,11
		Résultat de la section de fonctionnement	46,50
		Dépenses d'investissement	922 067,78
		Recettes d'investissement	967 347,98
		Résultat de la section d'investissement	45 280,20
Résultat de l'exercice	45 326,70		
6 ZAC	40005 BUDGET ANNEXE ZAC SUD DE WOERTH M14 Gestion stocks Soumis à TVA	Dépenses de fonctionnement	732 079,82
		Recettes de fonctionnement	825 007,30
		Résultat de la section de fonctionnement	92 927,48
		Dépenses d'investissement	735 312,91
		Recettes d'investissement	335 555,61
		Résultat de la section d'investissement	-399 757,30
Résultat de l'exercice	-306 829,82		
7 INFRA	40006 BUDGET ANNEXE CHAUFFERIE COLLECTIVE L'ECORCE M4 SPIC Soumis à TVA	Dépenses de fonctionnement	82 166,80
		Recettes de fonctionnement	184 166,07
		Résultat de la section de fonctionnement	101 999,27
		Dépenses d'investissement	221 855,40
		Recettes d'investissement	155 038,79
		Résultat de la section d'investissement	-66 816,61
Résultat de l'exercice	35 182,66		

8 ZAC	40007 BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES WILLENBACH M14 Gestion stocks Soumis à TVA	Dépenses de fonctionnement	372 159,86
		Recettes de fonctionnement	372 161,17
		Résultat de la section de fonctionnement	1,31
		Dépenses d'investissement	755 036,62
		Recettes d'investissement	910 038,92
		Résultat de la section d'investissement	155 002,30
		Résultat de l'exercice	155 003,61
9 INFRA	40008 BUDGET ANNEXE JARDIN DES BRUMES M4 SPIC Soumis à TVA	Dépenses de fonctionnement	,00
		Recettes de fonctionnement	,00
		Résultat de la section de fonctionnement	,00
		Dépenses d'investissement	,00
		Recettes d'investissement	,00
		Résultat de la section d'investissement	,00
		Résultat de l'exercice	,00
10 INFRA	40009 BUDGET ANNEXE Forages (Hélion 2 et 3) M4 SPIC Soumis à TVA	Dépenses de fonctionnement	,00
		Recettes de fonctionnement	7 679,38
		Résultat de la section de fonctionnement	7 679,38
		Dépenses d'investissement	234 088,54
		Recettes d'investissement	229 220,62
		Résultat de la section d'investissement	-4 867,92
		Résultat de l'exercice	2 811,46
11 SERV	40011 BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES M4 SPIC Non soumis à TVA (art. 260A du CGI) et L 2333-76 CGCT	Dépenses de fonctionnement	1 924 949,16
		Recettes de fonctionnement	1 895 397,63
		Résultat de la section de fonctionnement	-29 551,53
		Dépenses d'investissement	,00
		Recettes d'investissement	,00
		Résultat de la section d'investissement	,00
		Résultat de l'exercice	-29 551,53
12 ZAC	40012 BUDGET ANNEXE POLE BOIS ZA HEGENEY M14 Gestion stocks Soumis à TVA	Dépenses de fonctionnement	430 620,39
		Recettes de fonctionnement	430 242,39
		Résultat de la section de fonctionnement	-378,00
		Dépenses d'investissement	857 973,28
		Recettes d'investissement	864 030,78
		Résultat de la section d'investissement	6 057,50
		Résultat de l'exercice	5 679,50
13 BAT	40013 BUDGET ANNEXE ILOT URBAIN CENTRE WOERTH M14 SPIC Soumis à TVA	Dépenses de fonctionnement	97 358,07
		Recettes de fonctionnement	99 173,43
		Résultat de la section de fonctionnement	1 815,36
		Dépenses d'investissement	1 093 173,61
		Recettes d'investissement	1 171 246,39
		Résultat de la section d'investissement	78 072,78
		Résultat de l'exercice	79 888,14
14 BAT	40015 BUDGET ANNEXE POLE BOIS BAT INNOVANT M14 avec inventaire Soumis à TVA	Dépenses de fonctionnement	23 380,46
		Recettes de fonctionnement	165 508,86
		Résultat de la section de fonctionnement	142 128,40
		Dépenses d'investissement	233 624,17
		Recettes d'investissement	252 493,60
		Résultat de la section d'investissement	18 869,43

		Résultat de l'exercice	160 997,83
15 BAT	40014 BUDGET ANNEXE POLE BOIS BATIMENTS D'ACTIVITES ESCHBACH M14 avec inventaire Soumis à TVA	Dépenses de fonctionnement	154 281,45
		Recettes de fonctionnement	128 655,00
		Résultat de la section de fonctionnement	-25 626,45
		Dépenses d'investissement	1 340 974,83
		Recettes d'investissement	700 235,33
		Résultat de la section d'investissement	-640 739,50
		Résultat de l'exercice	-666 365,95
16 BAT	40016 BUDGET ANNEXE SITE ECONOMIQUE NORD WOERTH (Star auto) M14 avec inventaire Soumis à TVA	Dépenses de fonctionnement	87 632,76
		Recettes de fonctionnement	98 647,16
		Résultat de la section de fonctionnement	11 014,40
		Dépenses d'investissement	468 051,07
		Recettes d'investissement	563 450,42
		Résultat de la section d'investissement	95 399,35
		Résultat de l'exercice	106 413,75
TOTAUX			
Somme dépenses fonctionnement			10 788 990,02
Somme recettes fonctionnement			13 343 842,11
Résultat de fonctionnement			2 554 852,09
Somme dépenses investissement			12 406 250,34
Somme recettes investissement			10 963 331,70
Résultat d'investissement			- 1 442 918,64
Résultat global (excédent-déficit)			1 111 933,45
Somme des dépenses SF+SI			23 195 240,36
Somme des recettes SF+SI			24 307 173,81
Résultat global de l'exercice (excédent-déficit)			1 111 933,45

Précision faite que le compte de gestion intègre le transfert des résultats du budget annexe « Jardin des Brumes », dissous, tel que constaté par délibération, au budget principal de l'exercice 2016 comme suit :

Excédent de fonctionnement du BA : 3 228,31 € - au compte 1068

Excédent d'investissement du BA : 39 524,84 € - au compte 001

- **D'autoriser le président à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

024.2017 : Vote des taux et coefficients des impôts directs locaux.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral correspondant portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn en date du 13 décembre 2016,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 définissant l'intérêt communautaire,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2016 établi par le comptable public, approuvé par une précédente délibération,

Considérant la concordance des écritures du compte de gestion tenu par le comptable public et du compte administratif tenu par l'ordonnateur,

Vu le compte administratif de l'exercice 2016 établi par l'ordonnateur, approuvé par une précédente délibération,

Vu la délibération n°011.2017 en date du 20.02.2017 : Débat d'orientation budgétaire n°1 : situation financière globale pour 2016 et actions-opérations prévues en 2017 »,

Vu la délibération n°015.2017 en date du 27.03.2017 : Débat d'orientation budgétaire n°2 : propositions de tableau des contributions, écritures entre budgets, affectations de résultats, taux des impôts directs locaux et budget 2017,

Vu les débats en conseil communautaire et conseil communautaire réuni en commission finances du 20.02. et 27.03.2017,

Considérant la proposition de budget pour l'exercice 2016, intégrant les affectations de résultats de l'exercice 2015,

Considérant les informations issues de l'état 1259FPU indiquant les bases prévisionnelles d'imposition pour 2017,

Considérant la proposition de taux des impôts directs locaux, et le produit attendu nécessaire à l'équilibre du budget,

Vu l'avis du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du président M. Jean-Marie HAAS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, huit voix contre, cinq abstentions, décide :

- De procéder à une augmentation des taux des impôts directs locaux comme suit :

Taxe d'habitation : 11,43% (11,15%+ 0,28 pts)

Taxe sur les propriétés bâties : 1,68% (1,20%+0,48 pts)

Taxe sur les propriétés non bâties : 7,94% (7,75%+0,19 pts)

- De maintenir le taux de la CFE à 21,14%, compte tenu de la révision des bases en 2014,
- De fixer le coefficient de TASCOM à 105, pour application effective à compter du 01.01.2018,
- De valider les recettes fiscales comme suit :

Impôt direct local	Objet	Produit appelé 2017-Etat 1259FPU (sur les bases prévisionnelles 2017 indiquées)
Cotisation foncière des entreprises (taux mis en réserve : taux maximum possible)	21,14%	818 541 €
Taxe d'habitation	11,43%	2 104 263 €
Taxe sur le foncier bâti	1,68%	237 249 €
Taxe sur le foncier non bâti	7,94%	41 756 €
Eléments complémentaires	--	--
FNGIR	Reversement	1 219 873 €
Allocations compensatrices	Encaissement	85 627 €
Produit taxe additionnelle FNB	Encaissement	6 555 €
Produit global des IFER	Encaissement	67 542 €
Produit de la CVAE	Encaissement	437 818 €
Produit de la TASCOM	Encaissement – coefficient 100. Coefficient 105 décidé (effectif en N+1)	63 171 €
FPIC	Encaissement Prévision	A déterminer – délibération à prendre par les communes avant le 30.06.2017 si modification : base budget : montant idem N-1 : 213 763 €

- De demander au président de procéder à toutes les démarches découlant de cette décision, et de l'autoriser à signer tout document en exécution de la présente délibération.
- D'autoriser le président à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.

Ce point fait l'objet de plusieurs questions et demandes de précisions (FNGIR, évolution des bases, bilan des actions de révision des valeurs locatives cadastrales, taux des collectivités voisines,...).

Compte rendu de la réunion du conseil communautaire à la maison des services et des associations à Durrenbach le 10 avril 2017

Par ailleurs, M Richert, maire d'Oberdorf évoque l'intervention de M Klipfel, maire de Laubach, au sujet des hausses des impôts. Il souhaite que l'augmentation proposée impacte également la CFE. Le président informe les conseillers de la position du bureau exécutif, qui souhaite garantir la stabilité du taux de CFE, et appliquer une hausse différenciée pour que l'impact sur la taxe d'habitation soit modéré.

025.2017 : Affectation des résultats de l'exercice 2016 et vote budget de l'exercice 2017 de l'établissement, avec ses annexes (tableau des contributions, des écritures entre budgets et le tableau des effectifs, tableau des actions-opérations)

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral correspondant portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn en date du 13 décembre 2016,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 définissant l'intérêt communautaire,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2016 établi par le comptable public, approuvé par une précédente délibération,

Considérant la concordance des écritures du compte de gestion tenu par le comptable public et du compte administratif tenu par l'ordonnateur,

Vu le compte administratif de l'exercice 2016 établi par l'ordonnateur, approuvé par une précédente délibération,

Vu la délibération n°011.2017 en date du 20.02.2017 : Débat d'orientation budgétaire n°1 : situation financière globale pour 2016 et actions-opérations prévues en 2017 »,

Vu la délibération n°015.2017 en date du 27.03.2017 : Débat d'orientation budgétaire n°2 : propositions de tableau des contributions, écritures entre budgets, affectations de résultats, taux des impôts directs locaux et budget 2017,

Vu les débats en conseil communautaire et conseil communautaire réuni en commission finances du 20.02. et 27.03.2017, et notamment la présentation du budget 2017, composé du budget principal et des budgets annexes, par chapitres,

Vu les taux des impôts directs locaux, et le produit attendu nécessaire à l'équilibre du budget, approuvé par une précédente délibération,

Vu l'avis du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du président M. Jean-Marie HAAS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, une voix contre, une abstention, décide :

- De valider les affectations de résultats par documents budgétaires de l'exercice N-1 (2016) et le budget de l'établissement, composé d'un budget principal et de budgets annexes comme suit :

BUDGETS		Résultats N-1 (2016)	Affectation N (2017) (montants négatifs en dépenses, positifs en recettes)	Budget 2017 – crédits ouverts	
1 PPAL	40000 BUDGET PRINCIPAL CCVS-CCSP M14 Avec inventaire Bénéficiaire du FCTVA	Résultat de la section de fonctionnement		Crédits ouverts en dépenses et recettes de fonctionnement	7 519 379,74
		1 629 140,12			
		Affectation au 002 SF	200 000,00		
		Affectation au 106(8)	1 429 140,12	Crédits ouverts en dépenses et recettes d'investissement	3 736 609,66
		Résultat de la section d'investissement			
		-160 094,90			
Affectation au 001 SI	-160 094,90				
2 ZAC	40001 BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES PES ESCHBACH M14 Gestion stock Soumis à TVA	Résultat de la section de fonctionnement		Crédits ouverts en dépenses et recettes de fonctionnement	1 217 435,96
		535 740,63			
		Affectation au 002 SF	535 740,63		
		Affectation au 106(8)	0,00	Crédits ouverts en dépenses et recettes d'investissement	1 218 519,29
		Résultat de la section d'investissement			
		-529 456,41			
Affectation au 001 SI	-529 456,41				
3 BAT	40002 BUDGET ANNEXE CADT FLECKENSTEIN M14 Avec inventaire Soumis à TVA	Résultat de la section de fonctionnement		Crédits ouverts en dépenses et recettes de fonctionnement	50 332,22
		63 052,36			
		Affectation au 002 SF	17 202,36		
		Affectation au 106(8)	45 850,00	Crédits ouverts en dépenses et recettes d'investissement	123 298,01
		Résultat de la section d'investissement			
		-45 811,56			
Affectation au 001 SI	-45 811,56				
4 BAT	40003 BUDGET ANNEXE BATIMENTS D'ACTIVITES HES M14 Avec inventaire Soumis à TVA	Résultat de la section de fonctionnement		Crédits ouverts en dépenses et recettes de fonctionnement	66 856,85
		24 862,86			
		Affectation au 002 SF	24 862,86		
		Affectation au 106(8)	0,00	Crédits ouverts en dépenses et recettes d'investissement	26 692,86
		Résultat de la section d'investissement			
		5 944,00			
Affectation au 001 SI	5 944,00				

5 ZAC	40004 BUDGET ANNEXE ZAC THERMALE MORSBRONN LES BAINS M14 Gestion stocks Soumis à TVA	Résultat de la section de fonctionnement		Crédits ouverts en dépenses et recettes de fonctionnement	627 693,79
		46,50			
		Affectation au 002 SF	46,50	Crédits ouverts en dépenses et recettes d'investissement	627 247,29
		Affectation au 106(8)	0,00		
		Résultat de la section d'investissement			
		45 280,20			
Affectation au 001 SI	45 280,20				
6 ZAC	40005 BUDGET ANNEXE ZAC SUD DE WOERTH M14 Gestion stocks Soumis à TVA	Résultat de la section de fonctionnement		Crédits ouverts en dépenses et recettes de fonctionnement	1 410 235,10
		92 927,48			
		Affectation au 002 SF	92 927,48	Crédits ouverts en dépenses et recettes d'investissement	184 030,34
		Affectation au 106(8)	0,00		
		Résultat de la section d'investissement			
		-399 757,30			
Affectation au 001 SI	-399 757,30				
7 INFRA	40006 BUDGET ANNEXE CHAUFFERIE COLLECTIVE L'ECORCE M4 SPIC Soumis à TVA	Résultat de la section de fonctionnement		Crédits ouverts en dépenses et recettes de fonctionnement	184 030,34
		101 999,27			
		Affectation au 002 SF	35 149,27	Crédits ouverts en dépenses et recettes d'investissement	254 363,13
		Affectation au 106(8)	66 850,00		
		Résultat de la section d'investissement			
		-66 816,61			
Affectation au 001 SI	-66 816,61				
8 ZAC	40007 BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES WILLENBACH M14 Gestion stocks Soumis à TVA	Résultat de la section de fonctionnement		Crédits ouverts en dépenses et recettes de fonctionnement	526 573,47
		1,31			
		Affectation au 002 SF	1,31	Crédits ouverts en dépenses et recettes d'investissement	578 652,16
		Affectation au 106(8)	0,00		
		Résultat de la section d'investissement			
		155 002,30			
Affectation au 001 SI	155 002,30				
10 INFRA	40009 BUDGET ANNEXE Forages (Hélion 2 et 3) M4 SPIC Soumis à TVA	Résultat de la section de fonctionnement		Crédits ouverts en dépenses et recettes de fonctionnement	7 679,38
		7 679,38			
		Affectation au 002 SF	0,00	Crédits ouverts en dépenses et recettes d'investissement	16 300,00
		Affectation au 106(8)	7 679,38		
		Résultat de la section d'investissement			
		-4 867,92			
Affectation au 001 SI	-4 867,92				
11 SERV	40011 BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES M4 SPIC	Résultat de la section de fonctionnement		Crédits ouverts en dépenses et recettes de fonctionnement	1 876 000,00
		-29 551,53			
		Affectation au 002 SF	-29 551,53	Crédits ouverts en	0,00
		Affectation au 106(8)	0,00		

	Non soumis à TVA (art. 260A du CGI) et L 2333-76 CGCT	Résultat de la section d'investissement		dépenses et recettes d'investissement	
		0,00			
		Affectation au 001 SI	0,00		
12	40012 BUDGET ANNEXE POLE BOIS ZA HEGENEY M14 Gestion stocks Soumis à TVA	Résultat de la section de fonctionnement		Crédits ouverts en dépenses et recettes de fonctionnement	431 300,89
ZAC		-378,00			
		Affectation au 002 SF			
		Affectation au 106(8)	-378,00	Crédits ouverts en dépenses et recettes d'investissement	433 826,39
		Résultat de la section d'investissement			
		6 057,50			
		Affectation au 001 SI	6 057,50		
13	40013 BUDGET ANNEXE ILOT URBAIN CENTRE WOERTH M14 SPIC Soumis à TVA	Résultat de la section de fonctionnement		Crédits ouverts en dépenses et recettes de fonctionnement	939 386,36
BAT		1 815,36			
		Affectation au 002 SF	1 815,36		
		Affectation au 106(8)	0,00	Crédits ouverts en dépenses et recettes d'investissement	4 228 017,78
		Résultat de la section d'investissement			
		78 072,78			
		Affectation au 001 SI	78 072,78		
14	40015 BUDGET ANNEXE POLE BOIS BAT INNOVANT M14 avec inventaire Soumis à TVA	Résultat de la section de fonctionnement		Crédits ouverts en dépenses et recettes de fonctionnement	168 511,40
BAT		142 128,40			
		Affectation au 002 SF	142 128,40		
		Affectation au 106(8)	0,00	Crédits ouverts en dépenses et recettes d'investissement	180 236,56
		Résultat de la section d'investissement			
		18 869,43			
		Affectation au 001 SI	18 869,43		
15	40014 BUDGET ANNEXE POLE BOIS BATIMENTS D'ACTIVITES ESCHBACH M14 avec inventaire Soumis à TVA	Résultat de la section de fonctionnement		Crédits ouverts en dépenses et recettes de fonctionnement	119 999,50
BAT		-25 626,45			
		Affectation au 002 SF	-25 626,45		
		Affectation au 106(8)	0,00	Crédits ouverts en dépenses et recettes d'investissement	920 000,00
		Résultat de la section d'investissement			
		-640 739,50			
		Affectation au 001 SI	-640 739,50		
16	40016 BUDGET ANNEXE SITE ECONOMIQUE NORD WOERTH (Star auto) M14 avec inventaire Soumis à TVA	Résultat de la section de fonctionnement		Crédits ouverts en dépenses et recettes de fonctionnement	58 350,00
BAT		11 014,40			
		Affectation au 002 SF	11 014,40		
		Affectation au 106(8)	0,00	Crédits ouverts en dépenses et recettes d'investissement	347 134,10
		Résultat de la section d'investissement			
		95 399,35			
		Affectation au 001 SI	95 399,35		

Nouveaux budgets à compter du 01.01.2017 :

17 BAT	4001X BUDGET ANNEXE ZA TORMATT WOERTH M14 avec inventaire Soumis à TVA	Crédits prévus en dépenses et recettes de fonctionnement	0,00 €
		Crédits prévus en dépenses et recettes d'investissement	0,00 €
		Pas de crédits prévus au budget primitif	

18 BAT	4001X BUDGET ANNEXE ZA SORMATT LEMBACH M14 avec inventaire Soumis à TVA	Crédits prévus en dépenses et recettes de fonctionnement	0,00 €
		Crédits prévus en dépenses et recettes d'investissement	0,00 €
		Pas de crédits prévus au budget primitif	

19 BAT	4001X BUDGET ANNEXE ZA TOURISTIQUE WINGEN M14 avec inventaire Soumis à TVA	Crédits prévus en dépenses et recettes de fonctionnement	75 000,00 €
		Crédits prévus en dépenses et recettes d'investissement	75 000,00 €
		Crédits ouverts	

TOTAUX	
Somme crédits ouverts en fonctionnement	15 278 765,00
Somme crédits ouverts en investissement	14 347 889,65
Crédits totaux prévus	29 626 654,65

- De valider les documents annexes complémentaires au budget suivants :

- **Tableau des contributions et participations à verser en 2017 et prévues au budget, au titre des opérations conduites par la communauté de communes, au titre de l'exécution des conventions de mandats, d'objectifs et de moyens en place, et en qualité de membre adhérent aux organismes cités, et d'autoriser le président à effectuer les dépenses prévues conformément aux conditions de versements précisés dans les programmes, les conventions ou statuts considérés.**
- **Tableau des écritures internes entre budgets, au titre :**
 - des prises en charge de frais entre budgets (notamment coûts de postes, assurances, mises à disposition de locaux,...), et de contributions du budget principal aux budgets annexes,
 - des écritures d'ordre au sein des budgets (dotations aux amortissements, reprises de subventions, amortissement des fonds de concours,...)
 - des provisions et reprises sur provisions,

- des avances et remboursements d'avances du budget principal aux budgets annexes pour assurer le portage de déficits,
- De demander au président de procéder à toutes les démarches découlant de cette décision, et de l'autoriser à signer tout document en exécution de la présente délibération.

ELUS - GRH

026.2017 : Indemnités des élus : décret du 26.01.2017 modifiant l'indice brut terminal de référence au calcul des indemnités de fonction des élus : mise à jour.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.5211-12 et L.5214-1

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral correspondant portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn en date du 13 décembre 2016,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 définissant l'intérêt communautaire,

Vu la délibération du conseil communautaire n°094.2014 en date du 28.04.2014 : fixation des indemnités de fonction du président,

Vu la délibération du conseil communautaire n°095.2014 en date du 28.04.2014 : fixation des indemnités de fonction des vice-présidents,

Vu le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 porte modification du décret n°82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique,

Considérant que le décret susmentionné modifie l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, lequel sert de référence au calcul de l'indemnité de fonction des élus,

Vu la lettre circulaire du Préfet de la Région Grand Est en date du 30.03.2017,

Considérant que les délibérations intercommunales en vigueur font référence à l'indice brut terminal de la fonction publique 1015,

Considérant la proposition de fixer les indemnités de fonction des élus en référence à l'indice terminal de la fonction publique, sans référence à son montant,

Vu l'avis du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du président M. Jean-Marie HAAS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, une abstention, décide :

- **De fixer les indemnités de fonction des élus de la communauté de communes (Président et Vice-Présidents), en référence à l'indice terminal de la fonction publique en vigueur, à compter du 01.01.2017,**
- **D'autoriser le président à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

DIVERS ET INFORMATIONS

Points divers soulevés en séance.

Aucun point n'a été soulevé en séance.

Informations.

Demande de la sous-préfecture : Centralisation des PV d'élection présidentielle et transmission à la sous-préfecture via la CCSP pour les communes membres.

Paiement en ligne de la facture OM : non possible pour le premier semestre (contraintes techniques).

- **Décisions prises par le président dans le cadre de ses pouvoirs délégués (et par les vice-présidents dans le cadre de leurs délégations) :**

Marchés publics :

Depuis le 1er janvier 2017 : 2 marchés notifiés.

Depuis le 20.02.2017 (dernier conseil communautaire) : 0 marchés notifiés.

Assurances :

- Pas de nouveaux dossiers. Dossier sinistre à la MDSA (infiltrations eau de chauffage 04.11.2014) en cours de clôture.

– Planning prévisionnel des prochaines réunions :

Prochains conseils communautaires (dates prévisionnelles) :

15/05/2017 (report possible)

26/06/2017 (report possible)

25/09/2017

23/10/2017

20/11/2017

18/12/2017

Documents annexes : Oui – réf aux DOB n°1 et 2.

Le président clos la séance du conseil communautaire à 21h30, et invite les conseillers à signer les documents budgétaires.

Fait à Durrenbach, le 11/04/2017

Le secrétaire de séance
M. SCHLOSSER Charles



Le président
Jean-Marie HAAS



